BULLETIN COMMUNAL

HABAY INFO

#1 MAI/JUIN 2019

SERGE BODEUX – BOURGMESTRE

En octobre 2018, vous avez décidé de nous confier la gestion de Habay.
Depuis lors, nous avons été installés et avons commencé le travail : présence quotidienne, état des lieux, prise de connaissance approfondie des dossiers en cours, modification de certains projets, relevé des besoins, lancement de nouveaux dossiers, etc.

Sur cette base, nous avons établi une sorte de « cahier de marche » et avec les Echevins et la Présidente du Cpas, j'ai rédigé la NPG (Note de Politique Générale), qui sera la base de départ de nos actions en 2019 et bien souvent au-delà. Cette note reprend la plupart des idées, des projets à développer dès 2019 et pour l'avenir.

Relativement ardue à la lecture, j'ai souhaité la résumer en plusieurs parties :

Projets maintenus : réalisation d'un étang de baignade à l'étang Remy avec en synergie, la création d'un bar perché et d'un accro-branche.

Nous aurons à cœur de rencontrer les riverains et autres citoyens afin de participer à l'élaboration de ces projets.

Maintenu également, le dossier de démolition du Service des travaux de la rue de Neufchâteau mais il faut préalablement développer un nouveau site pour accueillir le Service. Ce projet devra donc faire l'objet d'une étude prioritaire sachant que la vente des terrains actuels, en zone d'habitat, financera en partie le futur projet. Toujours dans cette optique, les terrains avec la « bulle » installée à la sortie de Rulles vers Marbehan pourront aussi être vendus pour le financement des nouveaux locaux du Service des Travaux

Le dossier Trabelbo est lui aussi maintenu. Si une partie du site mérite réhabilitation (dossier SAR) avec démolition du bâtiment, un hall est toujours en bon état et pourrait accueillir des entrepreneurs ou artisans locaux, dans des petites cellules à aménager.

Pour les réseaux de chaleur : les premiers contacts pris avec le pouvoir subsidiant laissent entrevoir la possibilité d'une nouvelle subsidiation à condition d'introduire des projets « nouveaux », c'est-à-dire au moins modifiés. En effet, le grand Réseau est actuellement au point mort suite à la perte du subside de 500 000 € et un surcoût démesuré par rapport aux estimations de départ et le Petit Réseau a vu grimper le coût comparé à l'estimation et est en stand-by.

Un des plus importants dossiers est celui de la Rénovation urbaine. Une vision globale et à long terme du développement de Habay-la-Neuve doit être menée avec dans les projets :

Prioritairement la Place Nothomb qui est le centre commercial et touristique du village, entouré par un lot de bâtiments publics (écoles, Syndicat d'Initiative, Espace Bologne, Hôtel de police, Maison des Jeunes, Complexe sportif du Pachis, Poste, ...)

La création d'une salle apte à recevoir des spectacles tout en gardant une dimension polyvalente.

Une extension au Complexe sportif dont les horaires d'occupation sont engorgés. Ces bâtiments devraient s'implanter dans le noyau actuel pour favoriser un développement des commerces locaux et promouvoir une gestion de parkings parcimonieuse du sol.

Maintien du Victoria dans son état actuel et déplacement des logements publics vers l'ancienne crèche.; en effet, il nous faut préserver un espace suffisant pour y implanter demain tant la salle « spectacles » que la salle de sports.

Achat envisagé de la maison Lemaire pour la même raison.

A suivre ...

VIVALIA 2025 S'INSTALLERA AU NORD DE HOUDEMONT

La Ministre Gréoli a attribué le subside escompté et nous allons pouvoir entrer dans le vif du dossier. Dans ce sens, nous voulons créer un Comité d'Accompagnement du projet qui aura pour but d'informer du suivi et de faire part d'avis. En feront partie : des représentants des plus proches riverains, des personnes en lien avec la santé et des représentants des élus.

INFORMATION DE LA ZONE DE POLICE – RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

Suite à la mise en place du nouveau fonctionnement de la Zone de Police, le Service Intervention d'Arlon va venir s'occuper, par période, de certains problèmes sur notre commune.
Un travail a déjà été réalisé sur les vols dans les habitations, avec des patrouilles en civil et des véhicules banalisés.
L'un des prochains thèmes sera la problématique du stationnement qui met les usagers faibles en danger. Le rappel des règles en matière de stationnement ci-après sera l'ultime avertissement avant une verbalisation importante par sanction administrative ou perception immédiate.

Les différences entre l'arrêt et le stationnement

Un arrêt est une immobilisation momentanée du véhicule sur la chaussée. Pour que le véhicule soit considéré comme arrêté, son conducteur doit se trouver à l'intérieur ou à proximité. L'arrêt peut avoir pour raison : soit la montée ou la descente de passagers, soit le chargement ou le déchargement du véhicule.

Le stationnement est généralement plus long que l'arrêt. Le moteur du véhicule est éteint et le conducteur n'est pas à proximité.
Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux.

Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir (sauf si un marquage au sol l'autorise expressément), y compris devant chez vous.
Par contre, vous êtes autorisé à vous arrêter sur les zones de bus, le long de lignes jaunes discontinues, sur les zones de livraison afin de décharger une personne.

Les règles de stationnement

Le stationnement, qu'il ait lieu dans une agglomération ou en dehors d'une agglomération, obéit à un certain nombre de règles précises.

Il est donc interdit de se stationner :

- **Sur et à moins de 5 mètres d'un passage pour piétons**
- **Le long de lignes jaunes continues**
- **Sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite**
- **Sur les zones d'évitement (lignes blanches obliques)**
- **Devant les entrées carrossables ou portes de garages**
- **Dans une zone piétonne**
- **A contre sens**
- **A moins de 20 m d'un feu tricolore**

Si la chaussée n'est pas divisée en bandes de circulation, le stationnement sur cette chaussée est autorisé tant qu'il reste une largeur de passage de 3 mètres.
Dès lors, à proximité d'une école, d'un bâtiment administratif ..., en lieu et place de se stationner sur le trottoir, il est autorisé de se stationner sur la chaussée selon qu'il s'agit

D'un signal E1 – stationnement interdit mais arrêt autorisé

L'arrêt et autorisé mais le stationnement est interdit à partir du panneau, du côté du panneau et jusqu'à la prochaine intersection.

D'un signal E3 – stationnement et arrêté interdit

Le montant des amendes s'élève à 58 euros pour non-respect d'un signal E1 ou E3 et à 1126 euros pour tout stationnement sur : passages piétons, trottoir, emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite, zone d'arrêt de bus, piste cyclable...
L'enlèvement de votre voiture sera effectué si celle-ci représente un danger pour les usagers faibles et un obstacle sur la chaussée.

SOYEZ ALERTÉS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE

Le Centre de Crise du SPF intérieur gère un réseau de sirènes comprenant environ 570 sirènes. Jusqu'il y a peu, ces sirènes servaient à avertir la population lors d'éventuelles situations d'urgence dans un site nucléaire ou une entreprise SEVESO. Avec l'arrivée de canaux d'alerte modernes et plus performants, il a été décidé de démanteler le réseau des sirènes. Depuis le 1er janvier 2019, le réseau des sirènes n'est plus actif en Belgique. Le choix a été fait de continuer à investir en permanence dans un canal d'alerte pour le citoyen, à savoir **BE-Alert.**

BE-Alert permet d'alerter la population dans l'ensemble du pays et de communiquer clairement divers messages via SMS ou messages vocaux. Outre BE-Alert, le citoyen peut aussi être alerté via d'autres canaux : médias sociaux, site internet, véhicules de radiodiffusion et médias classiques d'information. Au cours des 18 mois précédents, BE-Alert a été engagé avec succès dans presque 50 situations d'urgence réelles. 503.000 adresses sont actuellement enregistrées et 456 communes y sont inscrites. De plus, via BE-Alert, il est possible d'envoyer un sms à toutes les personnes présentes dans une zone précise même si celles-ci ne sont pas encore inscrites.

Et vous ou vos proches, êtes-vous enregistrés ? Si ce n'est pas encore fait, nous vous encourageons vivement à aller sur www.be-alert.be. L'inscription est simple et gratuite.

APPEL DES SECOURS : LE 112 OU 1722 ???

Ces derniers mois, la Belgique a connu de nombreux épisodes climatiques difficiles. Dans ces moments-là, il n'est pas rare que des citoyens téléphonent au 112 pour signaler une toiture arrachée, un arbre abattu, etc.

Il est donc bon de rappeler que depuis le 1er août 2017, c'est le numéro 1722 qu'il faut former pour ces situations particulières.

Le 1722 a été mis en place afin de désengorger les centres d'appel urgents 112 en cas d'orage ou autres intempéries. C'est le Service public fédéral Intérieur qui active le numéro de téléphone 1722 en cas de tempête ou d'inondation, pour les interventions non urgentes des services d'incendie, en se basant sur des avertissements de l'Institut Royal Météorologique de Belgique (l'IRM).

Cette activation du 1722 est toujours annoncée dans les médias, voire sur les réseaux sociaux. Comme il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence pour les personnes dont la vie est en danger, ce numéro est payant.

Pendant des orages et des inondations, les centres d'appel d'urgence doivent traiter beaucoup plus d'appels que d'habitude. Ce seront toujours les opérateurs des centres d'appel urgents 112 qui traiteront les appels au 1722, parce qu'ils sont les mieux placés pour évaluer si une situation non urgente risque de s'aggraver, par exemple. Ils traitent les appels sur des lignes téléphoniques distinctes, ce qui leur permet de traiter d'abord les appels les plus urgents. Il peut s'agir d'appels pour des personnes coincées dans leur véhicule et blessées à la suite de la chute d'un arbre, mais également de personnes ayant une attaque cardiaque ou dont la maison est en feu. **Faites dès lors preuve de patience et restez en ligne ou rappelez le 1722 plus tard si nécessaire. Dans tous les cas, n'appelez pas le 112.**

Si, pendant une tempête ou un orage, vous appelez malgré tout le numéro d'urgence 112 pour des interventions non urgentes des services d'incendie, vous serez invité à composer le 1722.

Une fois que vous avez composé le 1722, il importe d'attendre patiemment l'arrivée des services d'incendie. Ils analysent les situations au cas par cas et déterminent qui doit être secouru en premier. Cela signifie également que vous devrez parfois attendre un peu plus longtemps pour permettre aux sapeurs-pompiers de secourir d'abord les personnes dont la vie est en danger. Dès que votre appel est enregistré au 1722 ou au service d'incendie local, une équipe se mettra en route. Ne rappelez donc pas le 1722 ou votre service d'incendie local pour savoir où ils sont. Rappelez uniquement si la situation est entre-temps résolue et que plus aucune équipe ne doit intervenir.

Pour résumer :
Lors d'orage ou de tempête annoncée par l'IRM et les Autorités, si la santé ou la vie de personnes est menacée appelez le 112. S'il s'agit de demander une intervention non urgente, appelez le 1722.

#ARRETE C'EST DE LA VIOLENCE

17% des jeunes sont victimes de cyber-violence et de violences sexuelles dans leur couple.
1 fille sur 10 subit des violences sexuelles dans sa relation amoureuse.
1 femme sur 6 a subi 1 viol dans son couple.
Cyberviolence à caractère sexuel ou sexiste, rapport sexuel non consenti, viol,... **« #ARRETE c'est de la violence »** se décline en 4 sports web, un spot TV, des affiches, des stickers.
Jeunes ou moins jeunes, la majorité des victimes n'ose pas en parler ou demander de l'aide. De même, il peut parfois être difficile de détecter les signes de violence dans une relation amoureuse.
Le site de la campagne **www.arrete.be** aide les jeunes à détecter les formes d'agressions sexuelles et les informe des relais en cas de violences sexuelles. Un système de chat est également proposé.
BESOIN D'AIDE ? Vous éprouvez le besoin de parler ? Vous vous posez des questions sur ce que vous vivez ou avez vécu ? Vous avez besoin d'aide ?
0800/30 030 – gratuit et anonyme 24h/24
ou chat sur www.ecouteviolencesconjugales.be

PASSAGE DU SPF-FINANCES LE 17 MAI 2019 DE 9 H 00 À 16 H 00

Le 17 mai 2019, trois agents du SPF-FINANCES viendront aider les citoyens au remplissage de leur déclaration fiscale.

Lieu
Espace Public Numérique - Espace Bologne - Place Pierre Nothomb 7 – 6720 Habay-la-Neuve
Heures : de 9 à 16 heures

Attention !
N'oubliez pas votre carte d'identité avec les codes PIN et PUK !
Les portes seront ouvertes au public à 9 h 00 !
Système de tickets : en cas d'absence lors de l'appel du numéro, un nouveau ticket sera donné.

Renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural de Habay

Je m'investis et deviens membre de la CLDR.

Cinq bonnes raisons de s'impliquer ...

- Pour le **plaisir**,
- Pour **développer** son **village**,
- Pour **s'ouvrir l'esprit**,
- Pour **mieux connaitre** sa commune,
- Pour donner son **point de vue**,...

...mais aussi

- Pour mieux **comprendre** le fonctionnement communal
- Pour **être acteur** de nombreuses décisions,
- Pour **rencontrer** des gens passionnés

La CLDR :
une commission de citoyens qui participent au développement de la commune et qui initient toute une série d'actions et de projets imaginés au départ de l'avis des habitants.

Prêt(e) pour l'expérience ?

Demandez le formulaire de candidature à la CLDR auprès de Annick Samyn (a.samyn@frw.be ou 063/44 02 02)

Date de clôture : le 16 juin.

Qu'attend-on de moi ?

- **Partager** mes expériences, connaissances et motivation
- **Participer** au débat, exprimer mes idées, mon avis
- Aucune compétence spécifique n'est requise

Quel sera mon investissement ?

La Commission se réuni **4x/an en soirée** et des groupes de travail sont initiés sur base volontaire selon les besoins.

(GT valorisation du quartier de la gare de Marbehan, GT accueil des nouveaux citoyens, GT communication)

Une plateforme de discussion citoyens-élus

Entre des habitants de la commune, prêts à investir de leur temps et de leur enthousiasme dans la concrétisation de projets collectifs.
Et des élus qui informent des projets communaux, qui font le relais de la CLDR vers le conseil communal et qui permettent la concrétisation des idées.

BRASSERIE CHATELET
ligia kocha
063 42 26 20

« Rencontre au coin du feu » *(*)*

Depuis janvier 2019 la brasserie propose
***un jeudi après-midi** par mois à partir de 15h00 :*
Ambiance des contes et légendes
mise en valeur par Edmée Garant

(*) Toutes les personnes habitant la commune (ou pas) sont les bienvenues à cette activité !

À (re)découvrir …

Dans le Parc Communal du Châtelet dans un cadre paisible et verdoyant. Ilot préservé des bruits de la circulation où les enfants peuvent jouer en toute tranquillité.

www.brasserieduchatelet.be

un aperçu de la 1ère rencontre

La Brasserie du Châtelet dispose également, à l'étage, d'une Salle privatisable pour l'accueill de 55 personnes.
Organisation repas d'entreprise,
Réunions de travail, Salle de Conférence
Réunions de famille : Baptême, Communion, Mariage, Fête de pension …
Cette salle permet également la **tenue d'expositions** (peintures, photographies, …)

Au niveau de la Brasserie :
Vaste terrasse l'été – véranda et Salle de réception de 50 places

Passez pour vous réchauffer l'hiver après une promenade devant une bonne soupe maison, un thé ou un bon café … une bonne glace en saison plus chaude
Venez déguster une bonne bière spéciale ou les vins mis à l'honneur…
Profitez de l'accueil Brasserie pour casser la croute ou découvrir les suggestions de la semaine.

Vous serez les bienvenus !

Et ce n'est pas tout… En plus de sa petite restauration, la Brasserie de la Galerie du Châtelet propose divers événements, des soirées à thème, des concerts en tout genre, soirée disco, soirées cocktails …
Suivez notre actualité sur le site de la Brasserie :

www.brasserieduchatelet.be ou La Galerie du Châtelet

ELECTIONS EUROPÉENNES, FÉDÉRALES ET RÉGIONALES DU 26 MAI 2019

Les prochaines élections européennes, législatives et régionales se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Pour obtenir davantage d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter les sites internet du Service public fédéral ***(https://elections.fgov.be ou https://europeanelections.belgium.be)*** ou à contacter notre administration communale au 063/42.30.42.

Nous attirons votre attention sur le fait que le bureau de vote de Rulles sera exceptionnellement installé à la salle du Basket, située rue Maurice-Grevisse à Rulles.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ – APPEL À CANDIDATURE

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1— une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
2— une répartition géographique équilibrée ;
3— une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
4— une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

Les actes de candidatures sont disponibles à l'Administration communale (Rue du Châtelet, 2 à HABAY-la-NEUVE) et sur le site internet de la commune (www.habay.be).

L'acte de candidature contient :

1— les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
2— parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
3— lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du 01/05/2019 au 15/06/2019 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Administration communale de HABAY
Rue du Châtelet, 2 à 6720 HABAY-la-NEUVE
ou à commune@habay.be

UNE COMMISSION DE RÉNOVATION DE QUARTIER

Pour redynamiser le centre urbain de Habay-la-Neuve… Impliquez-vous dans sa rénovation et rejoignez la « Commission de Rénovation de Quartier »

L'administration communale a décidé de redynamiser et d'embellir le centre de Habay-la-Neuve. Pour y parvenir, elle s'est engagée dans une opération de « rénovation urbaine ».

L'opération de rénovation urbaine est une « action d'aménagement **globale et concertée**, d'initiative **communale**, qui vise à **restructurer, assainir ou réhabilite**r un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la **population locale**, promouvoir sa fonction **sociale, économique et culturelle**, dans le respect de ses caractéristiques **culturelles** et architecturales propres ».

Elle permet de déboucher sur des subventionnements pour :

- rénover l'espace public.
- créer et/ou améliorer des espaces verts.
- créer et/ou améliorer des bâtiments destinés au commerce ou à des activités de services.
- réhabiliter et/ou construire des logements.

La Commission de Rénovation de Quartier poursuivra deux buts :

- relayer les aspirations et attentes de la population ;
- communiquer les propositions et résultats des études auprès des divers quartiers du centre-ville.

Il s'agit donc d'une commission d'avis, chargée de conseiller les mandataires politiques dans leurs discussions.

Elle sera composée de :

- des habitants (propriétaires et locataires) équitablement répartis sur le centre de Habay-la-Neuve
- une délégation du Conseil communal.
- les représentants de diverses administrations.
- les représentants des commerçants, du monde socio-culturel, etc.

Candidature > Intéressé(e) ?
Merci de faire parvenir votre candidature pour le 1er juin 2019 au plus tard.

LES CHÈQUES-COMMERCES HABAY – TINTIGNY SONT DISPONIBLES À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous informons les citoyens que les chèques-commerces sont disponibles au service Accueil de l'Administration communale. Ces chèques seront remis aux personnes en ordre de paiement pour l'année 2018.

LES INFOS DU GROUPE IDELUX-AIVE

EAU

Savez-vous que les eaux pluviales n'ont pas leur place dans les égouts ?

Pourquoi ? nous direz-vous ! Parce que ce sont des eaux « claires », propres, qui n'ont pas besoin d'être traitées. Mais surtout, parce qu'elles encombrent le réseau et diluent les eaux usées… Résultats, lors de grosses averses, il y a subitement une énorme quantité d'eau qui arrive dans les égouts. On assiste alors à des débordements de rivières, dans les rues, à des remontées dans les habitations… et à une diminution de l'efficacité des stations d'épuration.
Que faire ? Les eaux de pluie doivent être gérées « à la parcelle », c'est-à-dire sur votre propriété. Depuis le 1er janvier 2017, c'est même devenu une obligation ! Et comment faire ?

Évitez d'imperméabiliser les allées, parkings et terrasses
Choisissez des revêtements perméables comme des « dalles gazon » ou des gravillons. Ainsi, l'eau de pluie s'infiltrera dans le sol au lieu de ruisseler.

Créez un jardin de pluie
Il s'agit d'une cuvette peu profonde aménagée de plantes. Son rôle est de retenir l'eau de ruissellement jusqu'à son infiltration complète dans le sol.

Créez un toit végétalisé
Il jouera un rôle d'éponge en absorbant une partie des eaux de pluie.

Placez une citerne à eau de pluie
Il en existe 3 types :
> **La citerne de rétention** retient les eaux en cas de fortes pluies pour les évacuer ensuite à « débit régulé » ;
> **La citerne de récupération** permet de réutiliser l'eau stockée pour la maison et le jardin, mais ne retient pas les eaux ;
> **La citerne double fonction** qui allie les 2 fonctions des 2 précédentes : réutilisation et rétention.

Évacuez les eaux de pluie
Si le sol le permet, installez des drains de dispersion qui permettront d'infiltrer les eaux de pluie. Le « puits d'infiltration », autre possibilité, est un dispositif de plusieurs mètres de profondeur à travers lequel les eaux de pluies percolent avant de s'infiltrer dans le sous-sol. À noter que le puits d'infiltration est interdit dans les zones de protection de captage.
S'il n'est pas possible d'infiltrer les eaux de pluie sur place, vous pouvez envisager de les évacuer :
> soit via les rigoles, fossés ou canalisations destinées aux eaux pluviales, appelées « voies artificielles d'écoulement » ;
> soit via un cours d'eau.

Et seulement si rien de tout cela n'est possible, vous pourrez raccorder vos eaux de pluie à l'égout.
Sachez toutefois que, dans ces 3 derniers cas, il est impératif de demander une autorisation de raccordement au gestionnaire de la canalisation ou du cours d'eau, et que ce gestionnaire va probablement conditionner ce raccordement à des aménagement favorisant la rétention « à la parcelle ».

Envie d'en savoir plus ? L'AIVE a développé des capsules web « Les eaux pluviales » ainsi qu'une brochure « Bons plans pour les eaux de pluie ».

Document complété à renvoyer à l'administration communale de Habay-la-Neuve
rue du Châtelet, 2 – 6720 Habay-la-Neuve – commune@habay.be

Madame/Monsieur

Pose sa candidature pour représenter les habitants au sein de la Commission de Rénovation de Quartier.

Rue

Mail

Date Signature

A MÉDITER…

Cet article veut mettre à l'honneur…, la réflexion.

L'écoute de notre instinct et la sagesse qui devrait en découler doit nous pousser à ne pas agir trop vite dans la réalisation de projets coûteux, dévoreurs de temps et qui, au final risquent de ne pas répondre à nos attentes…

Plus que jamais donc, il convient de réfléchir avant d'agir…

Prenons comme exemple de réflexion, la vitesse excessive observée à proximité de notre lieu d'habitation. Beaucoup d'entre nous se plaignent en effet de la vitesse bien trop élevée d'automobilistes « pressés » dans leur rue. S'en suit donc logiquement une demande auprès des autorités pour que soient mises en place des mesures qui tendent à diminuer cette vitesse excessive : placement de ralentisseurs de toutes formes, de panneaux indicateurs, de radars préventifs et/ou répressifs, etc.

Toutes ces mesures prennent du temps à mettre en place et coûtent beaucoup d'argent aux contribuables que nous sommes tous. Mais ont-elles un véritable impact ? On peut se poser la question de l'efficacité de ces mesures mais là n'est pas l'objet de la réflexion.

L'utilité de la réflexion est de se poser les bonnes questions et surtout celles qui chatouillent l'orgueil propre à l'espèce humaine. Dans ce cas-ci, les bonnes questions pourraient être : qui roulent vite et pourquoi ces automobilistes roulent-ils trop vite ? Autrement écrit, qui est pressé au volant de son véhicule et pour quelles raisons ?, qui aurait dû se lever plus tôt pour prendre le temps d'aller chercher son journal ou conduire les enfants à l'école ?, qui a été bloqué dans les embouteillages et essa de rattraper son retard ?, qui regrette de ne pas av eu le courage d'aller chercher le petit déjeuner à pieds le dimanche, histoire de prendre l'air et de discuter avec les voisins, … ?

Mais qui est donc cet automobiliste qui roule trop vite au risque de mettre sa vie et celle des autres en danger ?

La réflexion nous mène souvent là où l'on n'a pas envie d'aller. Il est évident que nous sommes tous, à des degrés divers, cette personne qui roule trop vite et ce pour des raisons qui bien souvent ne sont pas valables si on prend le temps d'y réfléchir.

Si ce temps de réflexion pouvait nous permettre de pousser moins fort sur l'accélérateur ou nous permettre de ne pas jeter ses déchets le long des routes ou son mégot, son chewing-gum à terre … La réflexion faite sur notre vitesse excessive, peut également nous mener à d'autres réflexions, comme la propreté de nos villages et tant d'autres sujets encore,…

Bref, à l'image de nos miroirs, prenons le temps de la réflexion …

Fabrice JACQUES
Echevin de la Mobilité et de l'Environnement

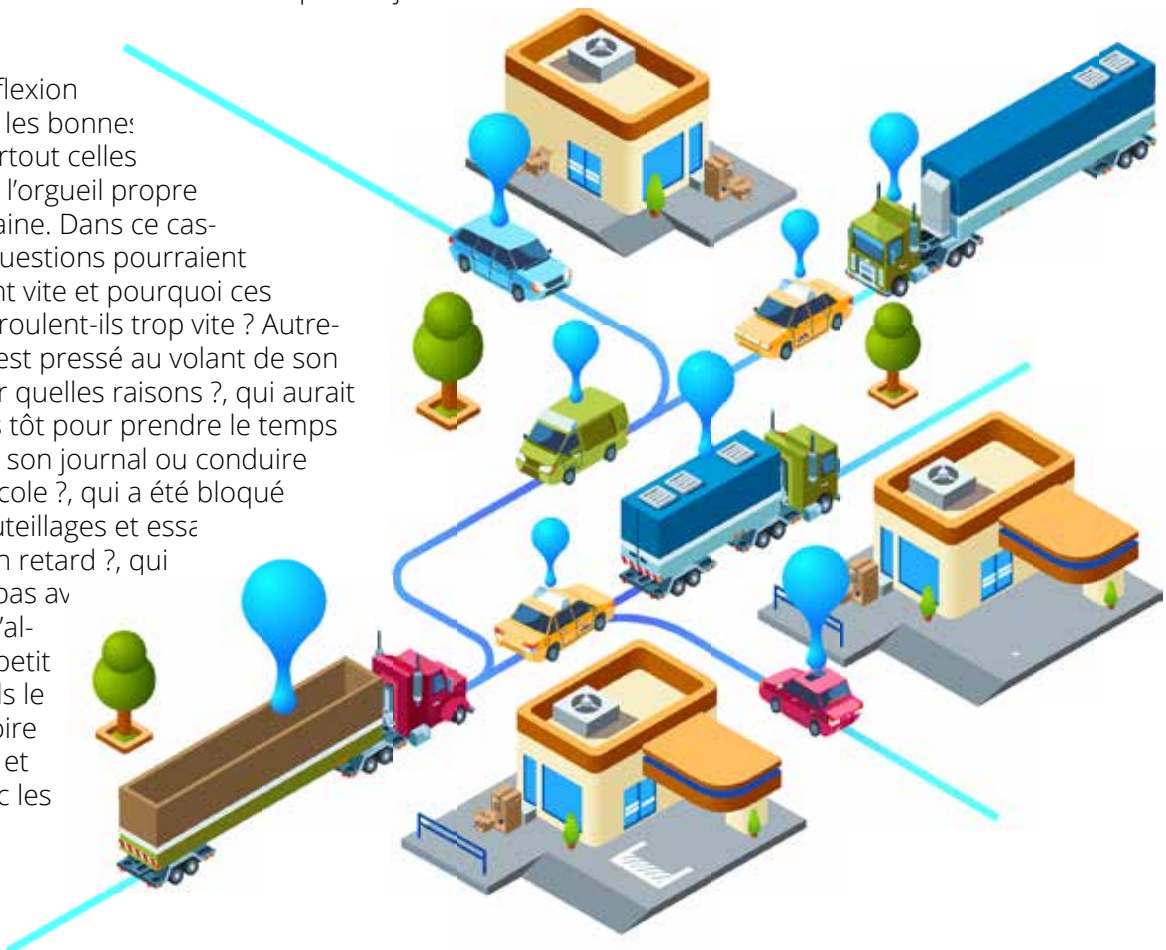

BILAN DE LA CAMPAGNE ILES DE PAIX DES 11,12 & 13 JANVIER 2019

La campagne Iles de Paix 2019, sur l'entité de Habay, a permis de récolter cette année, un montant de 4.915€ pour 4.035€ l'année passée.
Pour cela, l'équipe Iles de Paix tient à dire :
Merci aux bénévoles, jeunes et moins jeunes, qui se sont mobilisés durant ce WE.
Merci pour votre enthousiasme, votre motivation, VOTRE ENGAGEMENT.
Merci aux commerçants pour VOTRE SOUTIEN.
Merci d'avoir permis la vente des modules (l'AD Delhaize, certains magasins).
Merci à Monsieur le Doyen d'avoir permis et d'avoir pris en charge la vente des modules pour son secteur pastoral.
Merci au Patro, à la Maison des Jeunes et aux élèves des écoles de l'entité de Habay pour leur participation à ce beau projet.
Mais surtout, MERCI à VOUS, donateurs, pour VOTRE GÉNÉROSITÉ.
Le défi qui nous a rassemblés ce week-end n'était pas seulement de récolter des fonds propres pour les Iles de Paix, mais également de réussir le pari d'une chaine de solidarité dont vous étiez les maillons.
Chaque petite pierre ajoutée à l'édifice est porteuse d'espoir et de changement pour des centaines de familles tanzaniennes, béninoises, ougandaises, burkinabés et péruviennes. Cet espoir fera en sorte que leurs projets d'avenir auront un lendemain plus serein.
De tout cœur MERCI pour eux.

LE PRINTEMPS DE LA SANTÉ

DU 21/03 AU 18/04
MOIS DE L'ALIMENTATION

Petits déjeuners gratuits à la Maison médicale
Sur inscription

- Jeudi **21/03**
- Jeudi **28/03**
- Jeudi **11/04**
- Jeudi **18/04**

8 h 00 • 9 h 30

- Du 1 au 5 avril : **semaine de la collation saine**

DU 22/04 AU 17/05
MOIS DE LA SOLIDARITÉ

- **Mercredi 08/05 (13 h-17 h) : don de sang sur inscription** organisé par la Croix-Rouge au sein de la Maison médicale
- **Récolte de denrées alimentaires** pour l'épicerie sociale de Habay

DU 20/05 AU 21/06
MOIS DU BIEN-ÊTRE

Ateliers gratuits à la Maison médicale
Sur inscription

- **Mardi 21/05 à 18 h 00 :** « Découverte de la Pleine Conscience » (Anne Joiris)
- **Vendredi 24/05 à 17 h 00 :** « Techniques de relaxation » (Michelle Hainaux)
- **Mardi 28/05 à 18 h 00 :** « Découverte de la Pleine Conscience » (Anne Joiris)
- **Vendredi 31/05 à 17 h 00 :** « La gestion du stress avec une approche sophrologique » (Michelle Hainaux)
- **Mardi 04/06 à 18 h 00 :** « La gestion des émotions avec une approche sophrologique » (Michelle Hainaux)
- **Vendredi 14/06 à 17 h 00 :** « La sophrologie et le sommeil » (Michelle Hainaux)

EN PLUS DES ATELIERS, IL Y AURA :

- **Vendredi 24/05 à 17 h :** présentation de « l'école du dos » (sur inscription)
- **Vendredi 21/06 à 18 h 30 :** Marche (départ de la Maison médicale) ayant pour thème : « Prendre soin de son corps » (sur inscription)

ORGANISÉ PAR : MAISON de Habay MEDICALE **063 33 00 03**

NOUVEAU PARCOURS DE GÉOCACHES LE LONG DE LA PROMENADE « MAURICE GREVISSE » DE RULLES

Depuis le 15 mars, de nouvelles caches ont été trouvées sur le parcours libre de 7 km (+/-1h50) de la promenade « Maurice Grevisse », vous permettant d'en découvrir plus sur l'eau ! Au départ de Rulles, la promenade nous entraîne à la découverte de la campagne autour de l'entité du petit village d'Harinsart avec son lavoir classé, de la ligne de crête entre Harinsart et Houdemont.

Pour toutes informations complémentaires : www.semois-chiers.be/geocaches

Une organisation du Syndicat d'Initiative de Marbehan et du Contrat de Rivière Semois-Chiers

LES VACANCES ARRIVENT, VOUS AVEZ DES IDÉES POUR VOS ENFANTS ?

Les Plaines Communales
Pour les enfants de 3 à 15 ans
Marbehan : du 01 au 26/07
Habay-la-Vieille : du 01 au 19/07
Habay-la-Neuve : du 22/07 au 9/08

Des activités diverses sont prévues par les animateurs : jeux de plein air, bricolages, piscine, activités culinaires...
Les enfants seront encadrés par des animateurs brevetés ou faisant des études dans le domaine pédagogique ou social.
Infos et inscription : http://www.habay.be/commune/autres-services/enfance
063/21 29 00 (les matins)

L'Accueil d'été
L'accueil (garderie) de l'Asbl Œuvres Sociales de Habay est ouvert pour des enfants de 2,5 à 12 ans toute la journée ou avant et après les stages du Centre Culturel de Habay et du Centre Sportif **« Le Pachis », du 1/07 au 14/08. Tél : 063/58.32.60 les matins ou oeuvres.sociales.habay@skynet.be**

Les stages du PACHIS
Le Complexe Sportif et Culturel de Habay « le Pachis » organise des stages sportifs pour des enfants à partir de 3 ans du 01 au 26/07.
Renseignements et inscriptions au 063/42.31.23 ou www.pachis.be

Activités autour de la ferme
La ferme de Mageroy organise des stages autour des activités de la ferme pour des enfants de 4 à 10 ans du 01/07 au 2/08.
Infos et inscription :
0471/10 49 22 ou sizairel@gmail.com

Les stages de pêche
L'Asbl « La Bourriche » organise des stages de Pêche et Nature en juillet/Août pour les enfants à partir de 8 ans. **Infos et inscription : 063/21.64.74 (en journée), gsm 0470/ 301 434 tous les jours entre 17 h et 18 h. www.mplux.be**

Les stages du Centre Culturel de Habay
Le Centre Culturel de Habay organise des stages pour enfants à partir de 3 ans durant tout le mois de juillet. **Renseignements et inscriptions au 063/42.41.07 ou www.habay-culture.be**

L'Asinerie de l'O organise des stages pour enfants de 2,5 à 12 ans. Sous forme d'activités journalières avec les ânes, contact et inscription 063/43.38.00, **programme et inscription : www.asinerie.be. Infos complémentaires : stages@asinerie.be**

Nature Attitude asbl - CRIE Anlier organise des stages thématiques pour les enfants de 5 à 12 ans du 1 au 19/07. Les activités, basées exclusivement sur la découverte de la nature et de l'environnement, sont ludiques et participatives.
Infos et inscriptions : www.natureattitude.be. Tél : 063/42.47.27

Les stages ADSL
ADSL Stages organise des stages sportifs et artistiques pour des enfants de 3 à 13 ans. Les stages se dérouleront du 02/07 au 24/08. Le programme complet est disponible sur leur site internet : www.adslstages.be. Tél : 081/61.18.40
Administration Communale de Habay
Service Accueil Temps Libre des enfants
Mme MERABET Halima, Coordinatrice
Tél : 063/21 29 00 (les matins)
Gsm : 0474/93 38 81
Mme Martine SIMON, échevine de l'Enfance

la maison de l'emploi d'Etalle, Habay, Tintigny avec LE FOREM

Permanences Créajob
Créajob ASBL, spécialisée dans l'aide à la création d'entreprise, vous informe sur les formalités et les aides financières, et vous guide dans la préparation de votre projet
Dates des permanences : jeudi 16 mai, jeudi 20 juin, jeudi 18 juillet 2019 de 9H à 12H sur rendez-vous au 084/46.83.80 www.creajob.be

Permanence Mirelux, Mission Régionale pour l'Emploi
Permanence sur RDV mardi 19 mai 2019
Information et sélection pour un suivi en job-coaching

Curriculum vitae – lettre de motivation – recherche d'offres sur le WEB
Aide à la création d'un CV et de la lettre de motivation
Lors des permanences ou sur rendez-vous au 063/60.88.40

HORAIRES DE LA MAISON DE L'EMPLOI – ETALLE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 12H00

Inscription nécessaire au 063/60.88.40

Notre service à la Maison de l'Emploi
Permanences : du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H 00

Toutes les démarches liées au dossier d'inscription au FOREM sont réalisées à la Maison de l'Emploi.

Le service est accessible à toute personne : demandeur d'emploi, travailleur, étudiant,...
Logistique / documentation.
Accès gratuit pour la recherche d'emploi
> téléphone, ordinateurs avec Internet
Documentation, formations, offres d'emploi, journaux (Le Soir, La Voix du Luxembourg, L'Avenir du Luxembourg)

Contact Maison de l'Emploi d'Etalle, Habay, Tintigny
Place des Chasseurs Ardennais, 8 à Etalle
(sur la place de l'église)
Tél. 063/60.88.40
maisondelemploi.etalle@forem.be

Altéo Luxembourg

Le mouvement social des personnes malades, valides et handicapées
Sa force, les 10 000 membres qu'il compte en Wallonie. Leur objectif, briser leur isolement, contribuer à leur inclusion dans la société, combattre la discrimination à leur égard et défendre leurs droits.
En Province de Luxembourg, Altéo propose de nombreuses activités et services accessibles à tous, dès 18 ans et peu importe la maladie ou le handicap : le service d'accompagnement en transport, les activités culturelles et loisirs (ateliers créatifs, excursions, etc.), les séjours de vacances adaptés en Belgique et à l'étranger, le sport adapté (tennis de table, natation, etc.) et les groupes de réflexion et d'action (malades chroniques, accessibilité et mobilité, sensibilisation, droits du patient, comité de presse, etc.)

Toutes ces activités Altéo sont encadrées par des volontaires de tous âges, de tous horizons et formés par le mouvement. En Province de Luxembourg, Altéo peut compter sur 250 volontaires.

Altéo est présent dans votre région au travers de plusieurs groupes :

Atelier créatif et de détente de Florenville. Les mardis de 9h à 17h au Home la Concille à Florenville. Au programme, des activités créatives et récréatives dans une ambiance conviviale.

Atelier créatif de Ethe. Les lundis de 13h30 à 16h30 dans l'ancienne Mairie de Ethe. Activités créatives et récréatives.

Pour toute autre information sur les actions ou le volontariat chez Altéo, rendez-vous sur le site internet alteoasbl.be ou via notre secrétariat régional :

Altéo Luxembourg
Rue de la Moselle 7/9
6700 Arlon
063/21.18.48
alteo.luxembourg@mc.be

JOURNÉES DE L'ARCHÉOLOGIE À MAGEROY

Ce 14,15 et 16 juin, le site de la Villa Mageroy participera aux Journées de l'Archéologie. Le site sera ouvert tout le weekend avec au programme : visites guidées, artisanat ancien, combats de gladiateurs et ateliers pédagogiques sur le métier d'archéologue.
Le vendredi soir, souper-conférence sur réservation.
Entrée libre : Boissons et petite restauration (moderne et antique) sur place.

Plus d'informations sur notre site villamageroy.com ou villa.mageroy@gmail.com

STAGES D'INITIATION À L'ARCHÉOLOGIE À LA VILLA MAGEROY

Comme chaque année, la Villa Mageroy organise des stages d'initiation à l'archéologie !
En plus de la fouille du site à proprement parler, les plus jeunes auront l'occasion de vivre différentes activités de la vie antique : cuisine, activités artisanales et initiation aux sports antiques.

Pour les 8-11 ans : 1-5 juillet ou 19-23 août
Pour les 12-15 ans : 15-19 juillet
Prix : 80 €

Possibilité également de faire des journées de fouilles uniquement (à partir de 12 ans, 5 € par jour)
Plus d'informations sur notre site villamageroy.com
villa.mageroy@gmail.com

INVENTAIRE DES SÉPULTURES D'IMPORTANCE HISTORIQUE LOCALE

La commune est tenue de dresser la liste des sépultures d'importance historique locale. Afin de nous aider dans la constitution de cet inventaire, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part des sépultures ayant un intérêt historique ou social.
Malgré le travail déjà entrepris par l'Administration communale, nous sollicitons votre aide pour les tombes qui échapperaient à sa vigilance, afin d'établir la liste de la façon la plus exhaustive possible.
Si vous êtes en mesure de nous donner des renseignements concernant des personnes pouvant figurer sur notre liste, nous vous invitons à remplir le formulaire téléchargeable au bas de cet article et à le transmettre à l'Administration Communale, Commission de Sauvegarde du Patrimoine Funéraire, rue du Châtelet 2, 6720 Habay-la-Neuve ou par courriel à commune@habay.be

Critères :
Les sépultures répondant à l'un des critères suivants sont considérées comme d'importance historique locale :

- ***intérêt historique :*** relatif aux monuments de tout individu ou famille ayant joué un rôle dans le développement de l'identité culturelle, artistique ou économique de la localité ou du pays;
- ***intérêt artistique :*** relatif aux monuments de tous types présentant une qualité architecturale (chapelle, mausolée, statuaire, monuments signés,...);
- ***intérêt paysager :*** relatif aux monuments créant l'identité visuelle du cimetière (carrefours, allées principales et périphériques) ou ayant une fonction technique dans l'aménagement du terrain sur lequel est implanté le site funéraire (pente, terrasse,...);
- ***intérêt technique :*** relatif aux monuments dont la réalisation a mis en œuvre des matériaux inhabituels ou des techniques particulières de mise en œuvre de matériaux traditionnels;
- ***intérêt social :*** relatif aux sépultures des personnages ayant eu des activités, des professions constitutives de la société de la localité (élus locaux, instituteurs, accoucheuses, prêtres, bienfaiteurs, soldats, victimes de guerre, communautés religieuses ou culturelles, représentants du folklore,...).

Ou, dit plus simplement, est une sépulture d'importance historique locale, toute tombe qui permet d'expliquer aux générations présentes et futures l'histoire de votre commune.
La Commission de Sauvegarde du Patrimoine Funéraire arrêtera la liste des Sépultures d'Importance Historique Locale (SIHL) après vérification et validation des informations transmises.

Merci de bien vouloir récupérer le formulaire sur le site Habay.be et de nous le retourner accompagné de photos à commune@habay.be

LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE HABAY-TINTIGNY

Le Plan de Cohésion Sociale, qu'est-ce que c'est ?
Concrètement, le Plan de Cohésion Sociale (communément appelé « P.C.S. ») a pour mission de mettre en place des actions, des projets afin de construire une société plus solidaire et co-responsable et de faciliter l'accès des habitants de nos deux communes à 7 droits fondamentaux :

> Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale
> Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté
> Le droit à la santé
> Le droit à l'alimentation
> Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
> Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
> Le droit à la mobilité

Pour de meilleurs résultats et des actions qui rencontrent les besoins réels des habitants, le P.C.S. travaille avant tout en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire : les C.P.A.S. de Habay et Tintigny, les Centres culturels, l'Agence de Développement Local, le Forem, la Fédération Rurale de Wallonie, etc.

Qu'est-ce qu'on a déjà fait ?
De 2014 à 2019, beaucoup de projets ont été concrétisés sur le terrain, dans des domaines divers. Le « Guide pratique à l'usage des Aînés de Habay » a été imprimé et distribué, il regroupe tous les contacts utiles pour les seniors de la commune dans des thématiques diverses, comme la mobilité, les services d'aide et soins à domicile, les loisirs et activités, la santé, le logement, etc. Le P.C.S. a également organisé chaque année une « Action job étudiant » pour permettre aux étudiants des communes de Habay et de Tintigny de s'informer sur leurs droits et obligations, pour les aider à rédiger leurs C.V. et lettres de motivation et enfin les préparer aux entretiens d'embauche. Cette action a été menée en partenariat avec InforJeunes, la Maison de Jeunes, le C.P.A.S., l'Agence de Développement Local, le Centre culturel et l'Espace public numérique de Habay. Beaucoup d'autres projets ont été mis en place grâce où avec l'aide du P.C.S. comme par exemple la « Givebox » qui se trouve à la Halle de Han, les ABéros, des collectes A.IV.E., etc.

On peut participer ?
Bien sûr ! Tout le monde peut participer aux activités du P.C.S. et se tenir au courant de ce qui se passe dans sa commune. De plus, dans le cadre de nos futures actions, nous aurons besoin de personnes qui ont un peu de temps à donner, que ce soit pour animer des ateliers, apporter des connaissances, aider les enfants en échec scolaire ou simplement venir profiter d'une des activités à laquelle le P.C.S. participe, ou l'organise. Bon nombre d'associations locales sont aussi à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter, toute aide est la bienvenue et nous sommes à l'écoute de vos avis, idées, besoins et attentes.

Contact
Marine THOMAS
Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale
Place Saint-Etienne, 7 – 6723 Habay-la-Vieille
pcstintignyhabay@gmail.com
0498/87.72.45

LES FORÊTS DE NOTRE COMMUNE SONT CERTIFIÉES PEFC ET COMPTENT SUR VOUS : CHOISISSEZ DES PRODUITS LABÉLISÉS PEFC

Le label de certification forestière PEFC™ **est un label respectueux de l'environnement** qui offre la garantie que le produit (bois, papier ou dérivés) que vous achetez provient de forêts gérées durablement.

Notre commune s'inscrit dans la certification PEFC et garantit ainsi la gestion durable de ses forêts.
Présent mondialement, le système PEFC permet de s'approvisionner localement. En Wallonie, plus de la moitié des forêts sont certifiées PEFC et au niveau des forêts publiques, on atteint 98%.

Soutenez vous aussi l'avenir de nos forêts en prêtant attention au label PEFC lors de vos achats en bois et papier tels des châssis, portes, revêtements de sol, tables, chaises, balançoires, clôtures, papier à imprimer, enveloppes, crayons, cahiers, essuie-tout et bien d'autres.
Vous cherchez un produit en particulier ?
rendez-vous sur le site http://www.jecherchedupefc.be

ECOLE COMMUNALE DE RULLES

Dans la continuité de notre projet d'ouverture vers les villageois, les enfants de l'école de Rulles vont aménager un jardin potager dans le parterre triangulaire (ancien chasse-neige) situé près de l'église. Nous cultiverons et nous occuperons des légumes et fleurs jusqu'au 30 juin.

Nous invitons les villageois à en faire de même durant les 2 mois d'été.

N'hésitez pas à venir vous servir, désherber, repiquer ou tout simplement contempler notre travail. Du bon, du vrai, du bio... pour les Rullots !

ECOLE COMMUNALE D'ORSINFAING

Nous, les élèves de l'école communale d'Orsinfaing, tenons à partager avec vous les moments de bonne humeur que nous avons vécus lors de l'après-midi carnavalesque. Ambiance assurée pour ce dernier jour avant le congé de détente : disco, danse, déguisements, masques,...

Pour clôturer cette belle journée, nous avons dégusté des gaufres préparées avec amour par les élèves de maternelle.

ECOLE COMMUNALE DE MARBEHAN

Les enfants de l'école maternelle de Marbehan sont partis en excursion à la découverte des contes. Nous avons eu l'occasion de visiter le Musée Gaumais, d'assister à un spectacle de marionnettes sur les contes de la région. L'après-midi, nous nous sommes rendus à la cité des contes de Chiny.

ECOLE COMMUNALE DE HOUDEMONT

C'est avec enthousiasme que les élèves de 1ère, 2ème et 3ème années primaires de l'école communale de Houdemont ont participé à la réalisation de la sorcière, plutôt hideuse, pour le grand feu du 15 mars.

Depuis janvier, les enfants de maternelles ont fait un saut dans le passé à l'époque des chevaliers et des princesses. Accueillant ainsi le roi Arthur dans la classe des pré-premières, qui leur fait découvrir la vie de château, ses habits, son alimentation au Moyen-Age,.... Les 2èmes et les 3èmes maternelles ont fabriqué un château fort. Et pour carnaval... des boucliers, des heaumes, des hennins et des bonnets de bouffons !

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS

C'est ce dimanche 24 mars qu'a eu lieu le traditionnel goûter des Aînés. Et ce n'est pas moins de 84 personnes qui ont pris part à cette activité.

Nous avons également pu féliciter notre centenaire, Monsieur Simon résidant du home à Marbehan.

Le 18 août, nous aurons l'honneur de fêter les noces d'or, de diamant et de brillant de 12 couples et de 2 religieux.

UN VERGER CONSERVATOIRE COLLECTIF A HABAY

Crédit photo : Patrice Bertrand

Certains habitants ont remarqué l'installation de clôtures dans une prairie située pas loin de l'autoroute et de la zone de covoiturage à Habay-la-Vieille. C'est le futur verger conservatoire communal qui va accueillir dès l'automne prochain une cinquantaine d'arbres fruitiers d'anciennes variétés. Plusieurs campagnes de plantation sont prévues, le verger pourrait accueillir environ 200 arbres fruitiers d'ici 2021. Parmi les espèces choisies, il y aura des pommiers, poiriers, pruniers, mirabelliers, mais aussi des noyers, noisetiers ou châtaigniers, ainsi que des petits fruits.

Un verger conservatoire ?

Un verger conservatoire, c'est un verger dont l'objectif est de préserver la diversité génétique fruitière. L'intérêt des anciennes variétés est qu'il est possible de les cultiver sans traitement, pour autant que les variétés soient adaptées au climat et au sol ; une variété locale ancienne est naturellement résistante aux maladies. Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier réalise depuis quelques années un inventaire des vergers du territoire. Ceci a permis de localiser des arbres parfois très anciens, dont les fruits sont excellents. Ces arbres ont été multipliés par greffage et de jeunes arbres seront prêts à être plantés en 2020 et 2021. Il s'agira donc bien de variétés locales trouvées dans les villages de la commune.

Un verger collectif ?

Une fois les arbres plantés, il s'agira de les entretenir, de les tailler… puis de récolter ! Le verger pourrait alors devenir un lieu d'apprentissage pour les habitants qui voudrait se former à la gestion du verger. Et l'intérêt est aussi pédagogique pour les écoles qui souhaiteraient expliquer la récolte des fruits, le pressage ou la riche biodiversité présente au verger. Et puis dans un terme de 3 à 8 ans, les arbres vont commencer à porter des fruits qui pourront être valorisés par les habitants. Sous quelle forme ? Parrainage des arbres par les familles, maraude collective, valorisation dans les cantines scolaires, etc ?

Le projet collectif reste à inventer, mais il semble évident que des fruits produits localement et sans traitement ne manqueront pas d'éveiller l'intérêt… c'est tout ce que nous souhaitons pour ce projet.

Pour info : les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019, un chantier participatif de plantation de 780 m de haie est organisé dans le verger. Intéressé d'en savoir plus ? Contacter notre conseillère environnement par téléphone au 0492/23.46.84 ou par mail à l'adresse charlotte.warrant@habay.be

UNE NOUVELLE GESTION DES ESPACES VERTS À HABAY, PLUS RESPECTUEUSE DE NOTRE SANTÉ ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT !

Un arrêté du gouvernement wallon modifie depuis trois ans nos habitudes de gestion des espaces verts. Celui-ci prévoit en effet l'abandon progressif des herbicides, anti-mousses, insecticides et autres pesticides dans les espaces publics, pour atteindre le «zéro pesticide» le 1er juin 2019. Cette loi n'est pas le fruit du hasard ! Elle fait suite aux preuves de l'implication de l'usage des pesticides dans la pollution des sols et de l'eau, dans la baisse de la biodiversité – et plus particulièrement des insectes pollinisateurs pourtant essentiels à la production de notre nourriture -, mais aussi dans la recrudescence de plusieurs maladies graves telles que de nombreux cancers et les maladies de Parkinson et d'Alzheimer.

La fin de l'utilisation des pesticides est donc plus qu'une volonté écologique, il s'agit bel et bien d'un enjeu sociétal et sanitaire important. Il est temps de remettre en question notre vision de la nature et de la végétation spontanée. Ce qui est considéré comme « sale » ou « mal entretenu » actuellement – à savoir la présence de plantes non désirées ou un gazon tondu moins fréquemment – est en réalité infiniment plus enviable que le recours à un produit chimique extrêmement nocif. Il est impératif de revoir notre échelle de valeurs et de nous poser les bonnes questions : une allée sans végétation spontanée vaut-elle vraiment la peine de prendre le risque d'un cancer ? Un gazon ras dont la vie est absente est-il réellement préférable à une herbe un peu plus haute, mais où foisonnent les fleurs et les insectes pollinisateurs ?

Toutefois, les produits chimiques autrefois utilisés avaient été sélectionnés pour leur efficacité et leur facilité d'application. En les bannissant de nos espaces publics, il faut donc revoir globalement la façon d'entretenir ceux-ci, sans toucher davantage au portefeuille des citoyens. Plus de temps doit ainsi être consacré au désherbage alternatif (via des méthodes mécaniques, thermiques ou manuelles) dans les zones où l'on souhaite le même niveau d'entretien (abords des églises ou de la maison communale, par exemple). En contrepartie, il est nécessaire de gagner du temps dans des espaces qui peuvent garder un aspect plus naturel.

Chaque choix implique des conséquences. La Commune de Habay a fait le choix de respecter au mieux son environnement et la santé de ses citoyens.

C'est pourquoi, cette année voit le commencement de la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts. Afin de faire le tri entre les zones plus entretenues et celles dont on privilégiera la biodiversité, chaque espace sera réparti en « classe d'entretien » selon sa fonction et son utilisation. Ainsi, 5 classes verront le jour, avec des objectifs de désherbage et de tonte bien différents.

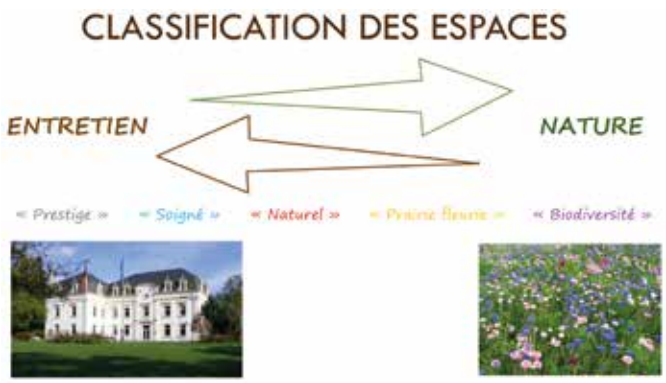

Un espace a été sélectionné dans chaque village de la Commune afin d'être entretenu différemment. Tonte moins fréquente, débroussaillage sous les arbres, paillage, désherbage alternatif, ... sont autant de nouvelles pratiques qui seront mises en œuvre dans la Commune à partir de cette année.

Une séance d'information et de consultation citoyenne a été organisée le 14 mai 2018. La première année du plan de gestion différenciée y a été exposée. Voici un descriptif, village par village, des modification opérées.

HABAY-LA-NEUVE

Localisation : Plaine rue du Prévôt.

Objectifs d'entretien : Ramener de la biodiversité tout en préservant l'avant de la plaine pour les rassemblements. Créer un chemin bucolique pour traverser la plaine et faire le tour de l'étang.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon et mise en place d'une surface de 2 m de rayon autour des arbres qui sera débroussaillée 3x/an. Création d'un chemin tondu 2x/mois qui traverse l'entièreté de la plaine et contourne l'étang.

Classe « naturel » : Tonte 1x/mois du gazon et mise en place d'une surface de 2 m de rayon autour des arbres qui sera débroussaillée 3x/an.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement et installation d'un hôtel à insectes. Installation d'une prairie fleurie sur le talus bordant la plaine.

HABAY-LA-VIEILLE

Localisation :
Rue Dessous l'Eglise (ancienne plaine de jeux).

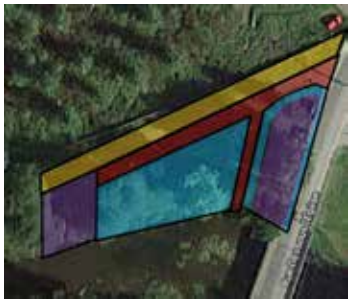

Objectifs d'entretien : Ramener de la biodiversité tout en entretenant régulièrement le cœur de l'aire de pique-nique pour faciliter son usage régulier.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon et mise en place d'une surface de 2 m de rayon autour des arbres qui sera débroussaillée 3x/an.

Classe « naturel » : Brossage 3x/an du chemin afin d'en faciliter l'accès et l'esthétique.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement et installation d'un hôtel à insectes au fond de la plaine.

NANTIMONT

Localisation :
Rue des Aunés (ancien lavoir).

Objectifs d'entretien : Ramener de la biodiversité tout en préservant l'esthétique du lavoir.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon et mise en place d'une surface de 2 m de rayon autour des arbres qui sera débroussaillée 3x/an. Fleurissement devant le lavoir dans le futur.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement et débroussaillage sous les arbres 2x/an.

HOUDEMONT

Localisation :
Rue du 24 Août, en face du Soleil Levant

Objectifs d'entretien : Ramener de la biodiversité tout en créant un esthétique agréable (entrée de village), en gardant un passage aisé le long de la route et en aménageant une zone de parking tondue régulièrement.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon à la pointe de la zone pour des raisons de sécurité et débroussaillage sous les panneaux routiers et la bouche à incendie 2x/mois. Création d'une bande de 5 m en bord de route tondue 2x/mois et destinée à servir de parking.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement. Création d'une haie vive avec des plantes indigènes et mellifères (intéressantes pour les insectes pollinisateurs).

RULLES

Localisation :
Rue Maurice Grevisse, en face de la brasserie.

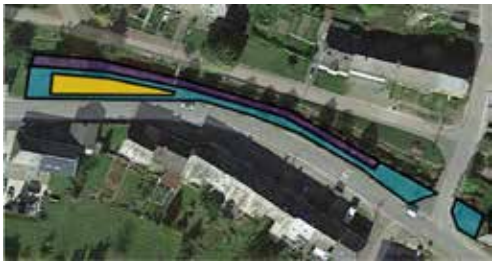

Objectifs d'entretien : Ramener de la biodiversité tout en préservant l'esthétique du lieu (centre du village) et l'utilisation du banc public.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon autour du banc et création d'un chemin tondu faisant le tour de la zone fleurie. Tonte 2x/mois près de l'abris bus et en bordure de voirie.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Débroussaillage 2x/an du talus de la Mandebras. Débroussaillage 3x/an d'une bande de 2 m sous les arbres qui bordent la rivière.

MARBEHAN

Localisation :
Rue des Anglières,
à l'entrée du village.

Objectifs de l'entretien : Limiter l'entretien mais préserver la sécurité.

Classe « soigné » :
Tonte 2x/mois du gazon à la pointe de la zone et en bordure des deux voiries pour des raisons de sécurité. Débroussaillage 2x/mois sous les panneaux routiers.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe au centre de la zone 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement. Débroussaillage des deux talus 2x/an avec exportation des résidus. Dans le futur, fleurissement de la zone et nouvelles plantations.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

ORSINFAING

Localisation :
Rue Sainte-Hélène.

Objectifs de l'entretien : Conserver un usage récréatif à l'avant et ramener de la biodiversité et un esthétique intéressant à l'arrière.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon autour du banc et création d'un chemin tondu faisant le tour de la zone fleurie. Tonte 2x/mois à l'avant de la parcelle où les enfants jouent au ballon.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Débroussaillage 2x/an sous l'arbre et paillage sous le mobilier urbain.

HARINSART

Localisation : Rue du Ridé

Objectifs de l'entretien : Ramener de la biodiversité en gardant l'accessibilité du verger et planter de nouveaux fruitiers

Classe « naturel » : Tonte 1x/mois de la grande moitié du verger et création d'un chemin parcourant la petite partie également tondu 1x/mois.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Fauchage de l'herbe 2x/an avec exportation des résidus de fauche pour favoriser le fleurissement dans la petite partie du verger. Débroussaillage 2x/an sous les arbres de la grande partie du verger.

Plantation de nouveaux arbres fruitiers et d'une haie comestible.

HACHY

Localisation : Rue des Cigognes, la chapelle.
Objectif de l'entretien : Réduire l'entretien tout en préservant l'esthétique du lieu de culte. Refleurir le site.

Classe « soigné » : Tonte 2x/mois du gazon autour de la chapelle. Débroussaillage 1x/mois du talus en bord de voirie et du talus sous la chapelle. Dans le futur, les deux talus seront recouverts de plantes couvre-sol colorées.

Classe « prairie fleurie » : Mise en place d'une prairie fleurie semée et fauchée 2x/an avec exportation des résidus de fauche.

Classe « biodiversité » : Fauchage 2x/an du fond de la parcelle. Débroussaillage 2x/an d'une zone de 2 m de rayon autour des arbres.

Une question par rapport à la première année du plan de gestion différenciée dans la Commune de Habay ?

Vous pouvez vous adresser
à notre conseiller environnement :
Charlotte Warrant
Charlotte.warrant@habay.be
0492/23.46.84
2, rue du Châtelet B-6720 Habay-la-Neuve

UN VERGER COMMUNAL À HARINSART

Comme certains le savent peut-être déjà, le village d'Harinsart compte en son sein un verger communal. Il s'agit d'une ressource pour les habitants du coin, et elle est malheureusement sous-exploitée actuellement.

En plus des anciens pommiers et pruniers présents sur le site, de nouveaux arbres à haute et basse-tiges ont été plantés cette année. Ainsi, cerisiers, poiriers, et une haie comestible viendront compléter l'offre en fruits.
Notre volonté est que ce verger communal appartienne plus profondément aux citoyens. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place un comité de quartier pour réfléchir à la façon de faire vivre ce verger et de l'exploiter au mieux. Que vous soyez d'Harinsart ou d'ailleurs, que vous soyez jardinier ou non, que vous raffoliez du jus de fruits ou de la confiture, vous êtes bienvenus !

Envie de faire vivre ce verger ?

Vous pouvez contacter notre Conseillère environnement par mail à l'adresse charlotte.warrant@habay.be ou par téléphone au 0492/23.46.84.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, USOIRS ET FILETS D'EAU, À QUI LA CHARGE ?

La propreté publique est une préoccupation de la Commune de Habay. Pour bénéficier d'un environnement agréable, il est néanmoins indispensable que chacun remplisse ses obligations, notamment en matière d'entretien des trottoirs, usoirs et filets d'eau.

Selon le Règlement général de Police (articles 88 et 108), tout habitant, propriétaire ou locataire, est tenu de nettoyer ou de faire nettoyer l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de rigole se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété et d'y enlever ou de faire enlever la végétation spontanée, nettoyer les excréments d'animaux et d'enlever les déchets de toute sorte (détritus, feuilles d'arbres, gravillons, etc.) afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sûreté de la voie publique. Les riverains doivent de même veiller à l'évacuation des matières nettoyées. Par ailleurs, il est STRICTEMENT INTERDIT d'utiliser des pesticides pour l'entretien de tout trottoir ayant une connexion à un filet d'eau.

En résumé, les obligations des riverains sont :
> Désherber les trottoirs et filets d'eau SANS avoir recours à aucun pesticide.
> Enlever les gravillons, feuilles mortes, et autres déchets des trottoirs et filets d'eau afin de ne pas boucher les avaloirs ou compliquer le passage par les piétons.
> Tondre et entretenir les usoirs qui bordent leurs habitations.
> En hiver, les habitants sont tenus de dégager les trottoirs devant leurs immeubles et terrains afin d'éviter tout accident. Il est important de ne pas encombrer la chaussée, les avaloirs d'égouts et les caniveaux par la neige.

Lorsque ces règles ne sont pas respectées, après un avertissement, des sanctions administratives peuvent être appliquées au contrevenant.

Pour rappel, les usoirs appartiennent au domaine public communal. Il est donc strictement interdit aux riverains de se les approprier par la mise en place de tout obstacle physique (haie, barrière, pierres, etc.) ou la mise en place d'une pancarte interdisant le stationnement, si ce n'est en face d'une allée de garage.

En cas de question, vous pouvez joindre notre agent constateur des infractions environnementales par mail à l'adresse charlotte.warrant@habay.be ou par téléphone au 0492/23.46.84.

L'ETÉ DES SAVEURS LOCALES : MARCHÉ HEBDOMADAIRE – AGRICULTURE DURABLE

De plus en plus de citoyens attachent de l'importance à leur alimentation et se soucient de la provenance des produits qui se retrouvent dans leur assiette. Manger sain, frais, de saison et de préférence local est important pour beaucoup de consommateurs. Bien que la commune de Habay possède depuis de nombreuses années un marché dit traditionnel, elle possède pour la quatrième année un espace « producteurs » tourné vers l'agriculture durable !
Concrètement, c'est la création d'un espace de vente pour des producteurs locaux, engagés dans une démarche environnementale, c'est-à-dire que la priorité est donnée à l'agriculture biologique ou en biodynamie ou en permaculture, au respect du bien-être animal et de la biodiversité. Le recours aux produits chimiques de synthèse et aux OGM est donc prohibé.
Le clientèle pourra retrouver les produits de première nécessité tels que Légumes, pain, pâtes, œufs, miel, lait, divers fromages, charcuterie, huile d'olive, fruits d'ici et d'ailleurs,...
Sont actuellement inclus dans la démarche :

- Saisons Bio de Habay-la-Vieille (Isabelle Dolisy – légumes)
- Just'un Chocolat de Houdemont (Justin Merck – pain à la levure, tartes aux fruits)
- La Ferme de Hamawé de Ethe (Ludovic Harnois – mait, fromages de vache, farines, pâtes,...)
- Miel artisanal de Habay-la-Vieille (Marie-Louise Martin – miel)
- La Vrac Car de Léglise (Sophie Decembry – épicerie itinérante de produits bio en vrac)
- Constantin Dascalakis d'Arlon (production familiale d'huile d'olive crétoise, olives,...)
- Estelle Carton de Habergy (variétés traditionnelles de fruits d'ici : pommes, poires,...)
- Miel artisanal de Nobressart (Bernard Di Renzo – miel)
- Naturenval de Bastogne (intermédiaire en circuit court – agrumes de Sicile,...)
- La Ferme Rémy de Bastogne (Vincent Rémy – œufs)
- Simple & Sauvage de Torgny (Marie-Hélène Zinque – plantes aromatiques et médicinales)

Quand ? Tous les samedis matins, de 9 h à 12 h dès le samedi 20/04/2019, jusqu'au 31/01/2020, sur la Place Pierre Nothomb à Habay-la-Neuve. Infos ? contactez l'ADL Tintigny-Habay au 063 22 53 93

DESTRUCTION DES NIDS D'HIRONDELLES, UNE AMENDE SALÉE

En Belgique, notre patrimoine naturel comprend trois espèces d'hirondelles, l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de rivage. Ces oiseaux si reconnaissables par leur vol gracieux et agile voient leur population grandement menacées – notamment par la destruction volontaire de leurs nids. Il ne resterait plus que 20.000 hirondelles, toutes espèces confondues, en Wallonie. C'est moitié moins qu'il y a 30 ans !

Les hirondelles sont des oiseaux protégés et détruire leur nid peut coûter très cher. En effet, l'article 2 de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature, prévoit que la perturbation de ces oiseaux est infraction environnementale de 3ème catégorie pouvant conduire à une amende allant de 50 à 10.000 euros.

Ignorant le cadre légal protégeant ces oiseaux et leurs nids, ces actes hors-la-loi de destruction sont souvent motivés par les salissures qui tachent les trottoirs et les façades. Pourtant, le suivi de plusieurs mesures permet de respecter une cohabitation harmonieuse :

- Placer une petite planche sous le nid permet ainsi d'éviter que les déjections ne salissent façade ou trottoir. En outre, cela pourrait éviter aux jeunes hirondelles une chute mortelle. Des dispositifs tout fait sont disponible à la vente dans des boutiques spécialisées.
- Les travaux sur les façades colonisées peuvent avoir lieux en dehors de la période de nidification qui s'étale d'avril à septembre. Si toutefois des nids venaient à être détruits, leur remplacement par des structures artificielles devrait être entrepris afin d'assurer la réinstallation des oiseaux au printemps suivant.

En cas de destruction constatée de nids d'hirondelle, vous pouvez joindre notre agent constateur des infractions environnementales par mail à l'adresse charlotte.warrant@habay.be ou par téléphone au 0492/23.46.84.

Crédit photo : Vivarmor

UN NOUVEAU LOGO POUR LA PROPRETÉ PUBLIQUE

C'est d'une volonté fédératrice au niveau des actions pour la propreté publique qu'est née l'idée d'un logo unique : Habay, commune propre.

Nous avons la chance de compter une école secondaire avec une option artistique assistant au métier de la publicité, et c'est donc tout naturellement que l'administration communale a fait appel à leur aide pour la conception de ce nouveau logo.

Un grand merci à l'équipe pédagogique de la section art de Saint-Benoît et à leurs élèves de 7ième année pour leur travail !

LES GYMNASTES DU CLUB DES ARDENTS DE HACHY SE DISTINGUENT

Les week-ends du 09et 10 février et du 23 et 24 février se sont déroulés les championnats provinciaux de gymnastique à Libramont.
Les gymnastes des Ardents de Hachy s'y sont distinguées. Plusieurs d'entres elles ont réussi à se qualifier pour les championnats francophones de division 4 et de division 3.
En division 5B, ont obtenu l'or : Gaiech Nourane, Lequeux Elyssa, Mbonyumutwa Sophia, Yang Alyxe et Theismann Gaëlle. Ont obtenu l'argent : Mars Valentine et Meister Olivia
Habran Ines est arrivée 1ère en division 5C tandis que Ahdach Clélia est arrivée 3ème dans la même catégorie et Steiver Erika, en division 5 E, est arrivée 1ère.
En division 4B, Anglicus Loélia et Berhin Jade sont arrivées premières dans leur catégorie. Mertz Emilie s'est classée 2ème. Et en Division 4A, Kasperek Manon s'est hissée à la 3ème place du podium.
En division 3, Odobescu Odile et Barthel Lucie se sont classées respectivement 3ème et 4ème de leur catégorie.
Le club alignera des filles à Bastogne le 1er mai avec Célano Léa, aux inter-équipes à Mouscron le week-end des 30-31 mars pour les filles de division 4 et 3 ainsi qu'au championnat international de Stembert le 8 juin.
Soyez nombreux à venir apprécier leurs progrès à la fête du club qui se déroulera le 22 juin à 17h00 au Pachis.

DU CYCLISME À HABAY

La Commune de Habay a décidé d'organiser le championnat de Belgique pour Elites et Espoirs de cyclisme sur route **le samedi 17 août.**

Une course est prévue à 10 h 00 et l'autre à 14 h 30. Ce sont plus de 300 coureurs qui prendront part à cette compétition.

Cette manifestation aura lieu dans le centre de Habay-la-Neuve, ce qui nécessitera l'interdiction de la circulation sur certains tronçons de route durant la journée. Un toute-boîte sera distribué en temps et en heure aux riverains concernés.

L'accès au site est gratuit
et vous êtes tous les bienvenus.

LES ATELIERS DE VOTRE ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

epn :-) de Wallonie

PROJET PARENTI
Axe « Vulgarisation des réseaux sociaux » pour les parents

Le 09/05/19 dès 19 heures : Instagram
Gratuit, entrée libre
Le 06/06/19 dès 19 heures : Viber
Gratuit, entrée libre

ATELIERS D'ÉTÉ
Conception 3D
autour d'un projet de confection d'un nichoir
Découverte d'un logiciel 3D, conception du nichoir sur le logiciel et construction avec Marc du SI de Marbehan

03/07/19 de 10 h 00 à 16 h 00
Nichoir pour mésange charbonnière
Pour jeunes et adultes à partir de 10 ans
CAP à Marbehan
PAF : 10 €

11/07/19 de 10 h 00 à 16 h 00
CAP à Marbehan
Nichoir pour hirondelles
Pour jeunes et adultes à partir de 10 ans
PAF : 10 €

29/08/19 de 10 h 00 à 16 h 00
CAP à Marbehan
Nichoir à chauve-souris
Pour jeunes et adultes à partir de 10 ans
PAF : 10 €

Ces ateliers font partie du projet PARENTIC PAS SI PATHETIC soutenu par la Province du Luxembourg en partenariat avec le Syndicat d'Initiative de Marbehan.

AUTRES ATELIERS
dans le cadre du projet PARENTIC PAS SI PATHETIC soutenu par la Province du Luxembourg

Le 12/07/19 de 10 h 00 à 16 h 00
Montage vidéo à partir de photos
Découverte d'une application de montage de vidéo avec intégration de musique
Pour jeunes et adultes à partir de 10 ans
Espace Bologne à Habay
Gratuit

Les 22 et 23/07 de 10 h 00 à 16 h 00
Programmation avec SCRATCH
création d'un jeu « Chasse aux ordures »
Découverte des bases de la programmation de façon ludique
Pour jeunes et adultes à partir de 12 ans
Espace Bologne à Habay
Gratuit

Le 30/08 de 10 h 00 à 16 h 00
Premier projet avec les ARDUINO
Découverte de l'Arduinos et de ses composants à partir d'un petit projet d'allumage de lampes LED
Pour jeunes et adultes à partir de 12 ans
Espace Bologne à Habay
Gratuit

Infos et inscriptions obligatoires :
nathalie.epn@gmail.com
ou au 063/40 46 39

Où ?
Espace Bologne (local de l'EPN)
Place Pierre Nothomb 7 – 6720 Habay-la-Neuve

Dès septembre :
Le 05/09
Découverte de la plateforme d'apprentissage des langues Wallangues
Sur PC : de 10 heures à 12 heures
Sur tablettes : de 14 heures à 16 heures
GRATUIT

Dès octobre
Formation à GIMP, le puissant logiciel de retouche-image libre de droit autour de petits projets
les lundis après-midis
Gratuit

LA MAISON DE JEUNES DE HABAY PROPOSE :

Au printemps

Planning Familial VS MJH
15/5/19
Animation jeu de rôles par le Planning familial d'Arlon
Viens jouer et questionner Pascaline sur ce qui te tient à cœur !

Et dans le courant du mois de Juin
Animation pour le SEX in FEST dans les festivals d'été

En été

Un super choix de stages
Danse, Boxe, Graffiti, Cuisine, Skate , Camping, Couture, Vidéo, Jardinage, Jeux en extérieur, Paintball, Cosplay, Histoire de guerre, Caisse à savon... and sorties Walibi et Escape Room !
Il y en a forcément un qui te correspond !
(Nos stages sont proposés à des prix accessibles à tous)

L'Espace Accueil te proposera aussi diverses activités d'été les lundis et jeudis : promenade, cinéma, jeux aquatiques, karaoké, etc.

Tout au long de l'année, l'Espace Accueil t'est ouvert toute la semaine après l'école, les samedis de 14 h à 18 h et à partir de 13 h pendant les périodes de congés scolaires

Viens partager, échanger, discuter, jouer, squatter, découvrir, inventer et bien plus encore avec d'autres jeunes de ta commune... l'Espace Accueil, c'est chez toi !

NOUVEAU A LA MJH : Le mur des talents

Tu as entre 12 et 26 ans, tu as un talent et tu aimerais le montrer et/ou te faire connaître ?
La MJH te donne la possibilité d'exposer pendant 1 mois sur son mur des talents !
Lance-toi et envoie ta candidature

Info :
Maison de Jeunes de Habay ASBL
4, rue de Luxembourg B-6720 Habay-la-Neuve
info@mjhabay.be
063 23 35 73
www.mjhabay.be
Compte FB : https://www.facebook.com/mj.habay
Page FB : https://www.facebook.com/Maison-de-Jeunes-de-Habay-1578101689070141/

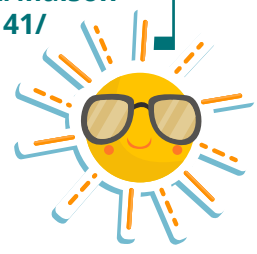

AFFICHAGE SUR LES ÉCRANS LED DE HABAY-LA-NEUVE ET MARBEHAN

Ils sont là !!!
A l'heure où j'écris ces lignes, les écrans ne sont pas encore raccordés... et j'espère qu'à l'heure où vous lisez ces lignes, ils le seront... du moins la date de mise en route sera toute proche...

Pour passer une publication sur ces écrans, vous pouvez envoyer votre demande à l'adresse : led@habay.be et bientôt via un formulaire en ligne.
Ce qu'il nous faut comme renseignements :
- Association/club
- Personne de contact
- Téléphone et Mail
- Libellé de l'événement
- Description
- Date de début et de fin
- Fichier de votre affiche (PDF, JPG, ...)

ABÉRO

Prenez un parc bucolique, aménagez-le avec un collectif artistique qui emmènera les gens dans un univers oscillant entre évasion et détente,
ajoutez des associations motivées et motivantes qui s'unissent dans l'organisation générale, puis proposez des concerts variés saupoudrés d'animations artistiques et culturelles, sans oublier une pincée de soleil quand même. Faites mijoter et voyez le public nombreux en redemander. Voilà la recette du succès de l'ABéro.

Pas besoin de vous dire que nous repartons donc dans l'organisation d'une quatrième saison. Et c'est toujours dans cette ambiance conviviale et familiale que nous vous accueillerons cet été.

Cette année, l'ABéro continue de bouger et prendra ses quartiers à Habay-la-Vieille pour la clôture le dimanche 8 septembre.

Un dimanche sur deux à partir du 16 juin.

Entrée libre

Une coordination du Centre culturel de Habay, en partenariat avec 18 associations et le soutien de la Commune de Habay

Jusqu'au 29 juin
Exposition photos – SI Habay-la-Neuve « Oiseaux et mammifères – Parc national de Souss Massa » par Cathy Fourneau. Entrée libre durant les heures d'ouverture du SI.

07 mai –13 h 30
Marche mensuelle du SI de Habay, gratuite et accompagnée (4 à 8 km) - départ du gîte « Le Lavoir » à Habay-la-Vieille (rue des Lavandières)

07 mai – 15 h 30
Cérémonie commémorative du 08 mai à Houdemont

07 mai
Excursion des Aînés du grand Habay à destination d'Orval

09 mai – 19 h 30
Promenades de 5 à 7 km organisées par le club « A l'Amitié » de Rulles. Départ de la salle St Maximin, face à l'église

09 mai dès 19 h
Atelier « Instagram » dans le cadre du projet PARENTIC – Axe « Vulgarisation des réseaux sociaux » pour les parents à l'EPN à Habay-la-Neuve

11 mai
Initiation à la pêche à la ligne pour tous en partenariat avec la Société de pêche de Marbehan. Rendez-vous à 14h00 à l'étang du cerisier.
Le matériel de pêche sera fourni. Inscrip. obligatoire avant le 9 mai – 5,-€/pers. Infos : S.I. de Marbehan : 0478 65 77 38 – info@marbehan.be

11 mai de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales – Grand Place à Habay-la-Neuve

11 mai – 17 h
Atelier pizza en famille au CRIE d'Anlier, rue de la Comtesse Adèle, 36. Infos : www.natureattitude.be/activites/categorie/agenda-2019

12 mai
Communions solennelles à Habay-la-Neuve

12 mai – de 10 h à 14 h
Balade apéritive organisée par l'école communale de Habay-la-Vieille. Parcours découverte de la Trapperie, bières et maitrank. 10 €/2 € le parcours. Bar et petite restauration sur place.
Renseignements : 0498 27 11 48.

15 mai
Animation jeu de rôles par le Planning familial d'Arlon à la Maison de Jeunes de Habay-la-Neuve

17 mai – de 09 h à 16 h
Passage du SPF-FINANCES pour vous aider à remplir vos déclarations fiscales à l'Espace Bologne à Habay-la-Neuve. Veuillez vous munir de votre carte d'identité.

18 mai – 7 h à 15 h
Pêche à la mouche. Pour tous (âge minimum 8 ans). Initiation de découverte – Initiation de perfectionnement. Frais d'inscription : 30€. (comprend le repas de midi) Sortie sur plan d'eau externe. Organisation Asbl « La Bourriche » - Maison de la Pêche du Luxembourg – Inscriptions sur www.mplux.be ou 063 21 64 74

18 mai de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

23 mai -19 h 30
Promenades de 5 à 7 km organisées par le club « A l'Amitié » de Rulles. Départ de la salle St Maximin, face à l'église

25 mai (18 août et 23 novembre)
Atelier (cycle de 3 demi-jours) – Taille des fruits palissés, au CRIE d'Anlier, rue de la Comtesse Adèle, 36.
Inscription obligatoire.
Infos : Adeline Gillet 0475 42 03 78.
Inscriptions sur www.natureattitude.be (en ligne)

25 mai
Marche-prière dans la forêt d'Anlier. Se laisser toucher par le Seigneur – Eucharistie en fin de journée.
Renseignements/inscriptions : Frère Albert A.
0478 28 98 70 – fr.albert.andre@gmail.com
Rue du Bua, 6 à Habay-la-Vieille

25 mai de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

26 mai
Elections européennes, législatives et régionales

26 mai à partir de 14 h
Après-midi des Ateliers du CCH à l'école St Benoît, Avenue de la Gare, 66 à Habay-la-Neuve
www.habay-culture.be

28 mai, 11 juin, 18 juin et 02 juillet – 20 h
à l'école communale de Houdemont. Atelier « DETENTE » : relaxation dynamique et sophrologie. Prix de la séance : 7 €.
Inscriptions par mail : cla.houdemont@gmail.com, par téléphone : 063 67 68 32. Inscription définitive après règlement sur le compte : IBAN : BE77 7512 0699 8242 du CLA de Houdemont

01 juin de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

04 juin – 13 h 30
Marche mensuelle du SI de Habay, gratuite et accompagnée (4 à 8 km) départ de la Place près de l'église de Hachy

06 juin dès 19 h
Atelier « Viber » dans le cadre du projet PARENTIC – Axe « Vulgarisation des réseaux sociaux » pour les parents, à l'EPN à Habay-la-Neuve

07 juin dès 18h
Fête Champagnat – Rue du Bua, 6 à Habay-la-Vieille. Eucharistie et repas festif

08 juin
« Pêche en Fête » à Habay-la-Neuve : vers 19 h, petite restauration dont foodtrucks, bar VIPP
Vers 22 h 30, spectacle « Fontaines lumineuses » avec un show musical et de lumières

08 juin – De 14 h à 17 h
Balade « Les vertus des plantes sauvages estivales » à Habay-la-Vieille. Sortie guidée par Nelly Martin. RV donné lors de l'inscription. Pour adultes. Inscriptions au CRIE d'Anlier : nature@natureattitude.be ou 063 42 47 27.

08 juin de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

09 juin de 5 h à 19 h
Journée festive dans le cadre de « Pêche en Fête » 15ème anniversaire. Découverte du monde de la pêche, démonstration de pêche, brocante/Artisanat, animations diverses. Gratuit.
Organisation Asbl « La Bourriche »
Maison de la Pêche du Luxembourg
www.mplux.be ou 063 21 64 74

10 juin de 10 h à 18 h
Visite exceptionnelle « Les Demoiselles d'Autrefois », collection de motos anciennes.
Gratuite et guidée par Jacky. Infos : 0473 99 94 70

13 juin – 19h30
Promenades de 5 à 7 km organisées par le club « A l'Amitié » de Rulles.
Départ de la salle St Maximin, face à l'église

14, 15 et 16 juin
Ouverture du site de Mageroy dans le cadre des Journées de l'Archéologie

15 juin
Jogging des Forges de la Forêt d'Anlier à Habay-la-Neuve – www.lesforgesdelaforetdanlier.be

15 juin de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

16 juin – De 11 h à 14 h
ABéro dans le parc communal du Châtelet
www.habay-culture.be

16 juin – 14 h
Découverte des plantes comestibles de notre région, guidée par Bernadette Delit. Départ du Lavoir, rue des Lavandières à Habay-la-Vieille.
Inscription obligatoire, places limitées
5 €/pers, gratuit pour les -12 ans.
Infos et inscriptions : 063 42 22 37
ou info@habay-tourisme.be

19 juin – 15 h à 19 h
Collecte de sang de la Croix-Rouge à la salle « Le Rosaire » à Habay-la-Neuve

20 juin – 15 h à 19 h 30
Collecte de sang de la Croix-Rouge à la salle « Au Brûly » à Orsinfaing

Du 20 au 23 juin
Braderie d'été des commerçants de Habay-la-Neuve

21 juin
Corrida organisée par le CLA de Houdemont

22 juin de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

22 juin à partir de 14 h
Fête de la Musique dans le parc communal du Châtelet – www.habay-culture.be

22 juin – 17 h
Fête du club de gymnastique des Ardents de Hachy au Pachis à Habay-la-Neuve

22 et 23 juin de 10 h à 17 h
Journées « Fermes ouvertes » à L'Asinerie de l'O à Habay-la-Vieille

23 juin à partir de 11 h
« Et si l'école de Hachy musicontait » - Contes et chansons – projet culture école – www.habay-culture.be

27 juin - 19 h 30
Promenades de 5 à 7 km organisées par le club « A l'Amitié » de Rulles.
Départ de la salle St Maximin, face à l'église

29 juin de 9h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

29 juin
Pêche du Cœur aux étangs de Bologne et du Moulin à Habay-la-Neuve, sous la tutelle du Lions Club La Gaume Virton. Les bénéfices seront intégralement reversés aux associations encadrant les enfants en difficultés. Pêche à l'Américaine.
Inscription obligatoire par email : concours@mplux.be .
Infos +(32)63 21 64 74 ou +(32)487 30 77 74.
Organisation Asbl La Bourriche et Maison de la Pêche du Luxembourg

30 juin de 11 h à 14 h
ABéro dans le parc communal du Châtelet
www.habay-culture.be

Du 01 au 05 juillet de 8 h 30 à 15 h 45
Journées exceptionnelles de vente à la boutique CARDANI du CPAS de Habay (Place St Etienne, 7 Habay-la-Vieille) : vente de vêtements de seconde main bébés, enfants et adultes – vente de petit matériel de puériculture – chaussures enfants et adultes – Ouvert à tous ! Prix dérisoires (de 0 à 5 €)

Du 01 au 05 juillet
Stage d'initiation à l'archéologie pour les 8-11 ans à Mageroy

03 juillet
Randonailles « Dégustation au fil de l'eau ».
Départ à 14h au gîte « Le Lavoir », rue des Lavandières à Habay-la-Vieille.
Retour prévu vers 16h. Marche +/- 3 km dans le Domaine de la Trapperie.
Inscription obligatoire pour le lundi 01/07. 5 €/pers, gratuit pour les -12 ans. Infos et inscription : 063 42 22 37 ou info@habay-tourisme.be

03 juillet de 10 h à 16 h
Atelier d'été « Nichoir pour mésange charbonnière », à l'EPN à Habay-la-Neuve

05, 06 et 07 juillet
Weekend du club des Jeunes de Houdemont

06 juillet - De 9h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

Du 08 au 12 juillet – 9 h à 16 h 30
Stage de Pêche MPL – Thématique : « Pêche à la truite et techniques rivière » - Pour tous (âge min. 8 ans). Nombre limité d'inscriptions.
Prévoir pique-nique. Frais d'inscription : 100 € lors de l'inscription avant le 01 juillet 2019.
Infos et inscriptions : www.mplux
063/21 64 74 - +(32)470 301 434

11 juillet - 19 h 30
Promenades de 5 à 7 km organisées par le club « A l'Amitié » de Rulles. Départ de la salle St Maximin, face à l'église

11 juillet de 10 h à 16 h
Atelier d'été « Nichoir pour hirondelles », au CAP à Marbehan

12 juillet de 10 h à 16 h
Atelier d'été « Montage vidéo à partir de photos », à l'EPN à Habay-la-Neuve

13 juillet de 9 h à 12 h
Marché des Saveurs locales
Grand Place à Habay-la-Neuve

14 juillet de 11 h à 14 h
ABéro dans le parc communal du Châtelet
www.habay-culture.be

Du 15 au 17 juillet – 9 h à 16 h 30

Stage de Pêche MPL – Thématique : « Pêche au coup ».
Pour tous (âge minimum 8 ans). Nombre limité d'inscriptions.
Prévoir pique-nique.
Frais d'inscription : 60 € lors de l'inscription avant le 05/07
Infos et inscriptions : www.mplux – 063/21 64 74 - +(32)470 301 434

14 juillet à partir de 12 h

Barbecue pour la fête de la truite + pêche gratuite à l'étang des Harnussiaux de Habay-la-Vieille.
Renseignements et inscriptions : 063/42 38 53

Du 15 au 19 juillet

Stage d'initiation à l'archéologie pour les 12-15 ans à Mageroy

19 juillet – 9 h à 16 h 30

Journée découverte/perfectionnement
Thématique : « Pêche à la mouche ».
Pour tous (âge min. 12 ans). Nombre limité d'inscriptions. Prévoir pique-nique. Frais d'inscription : 15 € lors de l'inscription avant le 10 juillet 2019. Infos et inscriptions :
www.mplux – 063/21 64 74 - +(32)470 301 434

SI VOUS VOULEZ PUBLIER UN ARTICLE DANS UN PROCHAIN BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL (BIC)

Le bic sera distribué le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre de chaque année.

Pour tenir les délais de mise en page, d'impression, ...
il faut nous faire parvenir les articles 1 mois avant la sortie du numéro.

Au niveau technique :
- Fichier texte
- Fichier(s) image(s) séparé(s) : résolution 300 dpi
- Si vous avez une affiche : résolution 300 dpi format PDF

A envoyer à l'adresse : bic@habay.be

Dans quelques semaines, il sera possible de nous faire parvenir les documents via un formulaire en ligne.

Pour les prochains numéros :

	Fin de la réception des articles	Sortie PDF (site internet)	Distribution
BIC #2	**03/06/2019**	**01/07/2019**	**03/07/2019**
BIC #3	**05/08/2109**	**02/09/2019**	**04/09/2019**
BIC #4	**07/10/2019**	**04/11/2019**	**06/11/2019**
BIC #5	**02/12/2019**	**06/01/2019**	**08/01/2019**

Editeur responsable : Johan Flammang
Administration Communale de Habay
rue du Châtelet, 2, 6720 Habay-la-Neuve
063/42 30 42
Mise en page et impression : CDR Studio36 063 44 00 67
www.habay.be

SOMMAIRE

2
Information de la Zone de Police
3
Soyez alertés en cas d'urgence
Appel des secours
4
#ARRETE c'est de la violence
Passage du SPF-FINANCES
Commission Locale De Développement Rural
5
Brasserie du Châtelet
Elections européennes
6
Appel à candidature
Commission de rénovation de quartier
7
Les chèques-commerces Habay
Infos Idelux-AIVE
8
A méditer...
9
Bilan de la campagne Iles de Paix
Nouveau parcours de géocaches
Le printemps de la santé
10
Les vacances arrivent pour vos enfants...
11
La Maison de l'Emploi
Altéo
12
Journées de l'archéologie à Mageroy
Stages d'initiation à l'archéologie
Inventaire des sépultures historiques
13
Le plan de cohésion sociale
Nos forêts certifiées pefc
14
Les nouvelles des écoles
15
Un verger conservatoire collectif
16
Une nouvelle gestion des espaces verts
19
Un verger communal à Harinsart
20
Entretien citoyen
20
L'eté des saveurs locales
21
Destruction des nids d'hirondelles
Un nouveau logo pour la propreté publique
22
Sports
23
EPN
24
La maison de jeunes
Affichage sur les écrans LED
25
Agenda